

PRET COSTUMES

KERMESSE

INFORMATION

Votre enfant a reçu un déguisement et/ou accessoire(s) appartenant à l'École Notre Dame du Sacré Cœur de PRINQUIAU, ceux-ci sont :



1. sous votre responsabilité,
2. en bon état.

Tout déguisement et/ou accessoire(s) abîmés, détériorés, non rendus fera l'objet d'un règlement de 20 €.

CONSIGNES A RESPECTER

1. Le temps de leur danse les maternelles resteront près du podium.
2. Les primaires devront prévoir une tenue de rechange dans l'attente de leur danse.
3. Les accessoires (cannes, chapeaux, épées...) seront rendus le jour même de la kermesse au(x) responsable(s) des déguisements après chaque danse.



Après avoir danser, chaque enfant conservera son déguisement pour le laver, et devra le rendre impérativement avant le 22 juin 2018 dans un sac avec son nom, prénom et classe au(x) maître(s)(sses) de sa classe.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces différentes consignes.

Merci de votre compréhension

Les membres de l'APEL